



INSTITUT
DES SCIENCES
ET TECHNIQUES
DE VALENCIENNES

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 4 décembre 2003**



Membres présents :

Collège A : Madame FOLLET, Messieurs LOCHEGNIES, MASSY

Collège B : Mesdames DERVIAUX, RIVENQ, Messieurs DUBOIS, GUERIN, LECOMTE, LEROY

Collège AITOSS : Mesdames DELACROIX, EMPISSE, Monsieur GARCON

Collège Etudiants : Messieurs HAUTCOEUR, COLIN, MAALEJ

Collège des personnalités extérieures : Mesdames HOUSSIER, LANCELLE, Messieurs MOUTY, ZIDI

Membres de Droit : Mesdames ABLIN, BLANCHARD, GORDIEN, MERVIEL, Messieurs ANDONOV, BENAMEUR, CHAMPAGNE, DEBERNARD, DELANNOY, DELOT, DESMONS, DESPRES, DEWALLY, DE ZORZI, DULION, GOICHOT, HANAFLI, HARTL, LALLEMAND, NICAISE, OUAFTOUH, PAQUET, POMMERAY, RAVIART, TONARELLI, VALEIN

Membres excusés : Mesdames COLIN, DUBAR, Messieurs BRUZEK, COURTOIS, DUBAR, GHARBI, GUERRA, LOBRY, LUCAS, ROGER, SANTIN

Pouvoirs :

- Monsieur SANTIN à Monsieur GUERIN
- Monsieur GUERRA à Monsieur LOCHEGNIES
- Monsieur LUCAS à Madame MOUTY
- Monsieur LOBRY à Monsieur ZIDI
- Monsieur ROGER à Madame LANCELLE

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte-rendu du CA du 1^{er} Juillet 2003 à l'unanimité
- 2) Les D.B.M. sont votées à l'unanimité moins une abstention
- 3) Les Budgets ISTV Formation Initiale et Formation Continue sont votés à l'unanimité
- 4) Les nouvelles habilitations 2003/2004 approuvées à l'unanimité
- 5) Les responsables pédagogiques, de stages et présidents de jurys sont approuvés à l'unanimité
- 6) Les Conseils de Certificat sont votés à l'unanimité moins une abstention et un ne prend pas part au vote

Ouverture de la session : 14 heures 10.

Monsieur Ourak souhaite la bienvenue à tous les participants du Conseil ainsi qu'aux représentants de l'Administration Centrale de l'Université : Mademoiselle Gordien de la Bibliothèque, Monsieur Desprez : Secrétaire Général, Monsieur Dulion : Agent Comptable.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2003 :

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2003 est approuvé à l'unanimité.

2) Informations générales :

Monsieur Ourak présente Mademoiselle Ablin, nouvelle attachée de direction à l'ISTV, qui sera responsable de la gestion administrative de la pédagogie au sein de l'ISTV.

Il informe également le Conseil de la démission de Monsieur Dewally de la direction du service Formation Continue de l'ISTV. Monsieur Desmons est nommé chargé de mission – responsable de la Formation Continue.

Monsieur Guerin démissionne également de la direction de la filière Mécanique pour pouvoir rédiger son habilitation.

Les mouvements de personnel administratif au sein de l'ISTV :

Madame Citerne (Secrétariat Accueil et Vie de l'Etudiant et Relations Internationales) a rejoint le CIO de Maubeuge.

Madame Dubois (secrétariat DREAM) est affectée au secrétariat de la Formation Continue de l'ISTV.

Madame Neveux (secrétariat ISTV FC) a rejoint le secrétariat de Direction de la FLLASH.

Une personne est également prévue pour le remplacement de Madame Druart (secrétariat DREAM).

Monsieur Lecomte s'interroge sur les remplacements des congés maternité.

3) Présentation des D.B.M. :

3.1) La D.B.M. n°2 de rattachement :

Monsieur Ourak présente la D.B.M. n°2 de rattachement. Un montant de 50 000 Euros a été octroyé par le Ministère pour la mise en place du système LMD.

Monsieur Nicaise demande ce que signifie la ligne budgétaire 657 « Bourses » ?

Monsieur Ourak : il s'agit à la fois des bourses Egide et des bourses pour les tutorats et monitorats d'accueil. Il explique que depuis plusieurs années l'ISTV sert d'intermédiaire pour les bourses Egide des laboratoires de recherche. L'argent est ensuite reversé par ordre de recette à l'Institut.

Monsieur Nicaise s'étonne de voir 21 000 Euros pour la réforme LMD attribués aux bourses.

Monsieur Dulion explique qu'il s'agit d'un rajout par rapport au budget initial du début d'année. Il n'y a pas forcément de corrélation entre les recettes et dépenses prévues pour terminer l'année. En cours d'année, Monsieur Ourak est amené à réajuster le budget par des DBM. La redistribution se fait par année civile.

Monsieur Valein aimerait connaître la répartition de la somme attribuée pour la réforme LMD.

Monsieur Nicaise estime que des efforts ont été demandés pour la mise en place de cette réforme et maintenant la situation est pire. Il ajoute que le problème se situe surtout au niveau de l'organisation du LMD.

3.2 La D.B.M. n°3 de rattachement :

Monsieur Ourak présente la DBM n°3 de rattachement : Il s'agit de nouvelles recettes non prévues au budget initial.

Cette D.B.M. s'élève à 49 000 Euros répartis de la manière suivante :

- 1800 Euros provenant des Relations Internationales
- 12 500 Euros provenant de la préparation à l'Agrégation de Physique
- 34 700 Euros provenant des bourses Egide

Monsieur Goichot demande si la somme indiquée pour la préparation de l'Agrégation de Sciences Physiques représente la totalité de ce qui était prévu ?

Monsieur Ourak affirme qu'il s'agit de la somme prévue dans la convention.

3.3. La D.B.M. n° 4 de transfert :

En ce qui concerne la D.B.M. n° 4, Monsieur Ourak explique que le prélèvement de 30 000 Euros sur les heures complémentaires a permis d'alimenter le fonctionnement pour terminer l'année c'est-à-dire l'achat de petits équipements pour les travaux pratiques et le paiement des factures internes de reprographie, magasin, téléphone. Il souligne également que l'année 2003 a été une année très difficile du point de vue financier.

Les D.B.M. sont votées à l'unanimité moins une abstention.

4) Présentation du Budget I.S.T.V. 2004 :

4.1) Le budget formation initial :

Les recettes sont relativement constantes par rapport à l'an passé : 1 161 432 Euros en 2004 contre 1 157 200 en 2003.

- La DGF est passée de 751 632 Euros en 2004 contre 690 005 Euros en 2003. Monsieur Ourak rappelle cependant qu'initialement la D.G.F. s'élevait pour cette année 2004 à 854 900 Euros auxquels ont été prélevés 103 268 Euros pour l'amortissement du matériel ceci en application de la réglementation comptable.

Cet argent reste en partie attribué à l'Institut pour les équipements mais ne peut servir à alimenter les filières ou les charges communes en fonctionnement.

-Les dotations contractuelles sont en baisse : de 36 800 Euros en 2004 contre 55 000 Euros en 2003.

- La préparation aux concours (35 000 Euros en 2004 contre 25 000 Euros en 2003) : à la subvention de préparation au CAPES s'ajoute cette année la préparation à l'Agrégation de Sciences Physiques.

- les Ressources Propres sont en baisse (de 338 000 Euros en 2004 contre 387 195 Euros en 2003)

Monsieur Nicaise s'interroge sur les heures complémentaires, il estime que le montant inscrit est énorme.

Monsieur Ourak explique que ces heures sont en baisse par rapport à l'année précédente. Cependant, les dépenses en heures complémentaires sont incompressible surtout au niveau des IUP puisqu'il est nécessaire d'avoir recours à des intervenants extérieurs plus précisément à des industriels et des professionnels.

Monsieur Delannoy se demande si dans les recettes, on ne pourrait pas indiquer « subventions Cambrai » plutôt que « déplacements Cambrai ».

Monsieur Ourak présente la nouvelle répartition des centres de responsabilité organisée par filières. Il explique que :

- le compte 02 DIR concerne essentiellement les dépenses des Relations Internationales notamment le remboursement des missions à l'étranger.
- Le compte 03 Dir-Master concerne à la fois le cursus Master et la communication.
- Le compte 04 Dir Lic concerne le cursus licence et l'organisation de la « Journée Portes ouvertes ».

Il ajoute que les montants affectés à la recherche sont identiques à l'année passée.

Il rappelle que les dépenses de magasin et reprographie sont prises en charge par les charges communes. Ces dépenses sont énormes.

Monsieur Lohegnies demande si des contrôles des dépenses de reprographie seront fait au courant de l'année ?

Monsieur Ourak répond que tous les trois mois une vérification des dépenses sera établie. Il rappelle que ce n'est pas parce que ces dépenses sont prises en charge par le budget des Charges Communes qu'il faut dépenser sans contrôle. Si des économies sont réalisées sur certaines lignes, elles seront récupérées et affectées sur d'autres lignes.

Monsieur Debernard demande si la publicité est prise en charge par les charges communes ?

Monsieur Ourak répond que les dépenses de publicité ou le renouvellement des plaquettes seront prises en charge par la filière.

Le budget ISTV Formation Initiale 2004 est voté à l'unanimité.

Monsieur Desmons présente le budget ISTV formation Continue.

Il commente les recettes :

- Les PICS : 4 étudiants sont inscrits dans le Programme Ingénieurs Cadres Supérieurs qui est subventionné directement par l'Etat.
- La Région : 27 étudiants sont inscrits en niveau I et II (à savoir Licence et Maîtrise) et 8 étudiants en niveau III (DEUST IOSI)
- La rubrique Facturation concerne à la fois les étudiants qui financent eux-mêmes leur formation et les financements Fongécifs.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Monsieur Desmons souligne que de l'argent a été prévu pour le renouvellement des plaquettes d'information. Les 4000 Euros inscrits en équipement sont prévus pour améliorer l'équipement pédagogique des DEUST. Dans les charges de personnel, Monsieur Desmons explique que 2 emplois gagés sont payés par la Formation Continue.

Monsieur Ourak rappelle qu'il y a énormément de travail à fournir pour développer la Formation Continue.

Monsieur Zidi explique que vis-à-vis des industriels l'image que l'on donne de la formation continue peut également permettre de développer la formation initiale. Il propose de faire parti d'un groupe de travail Formation Continue.

Le budget initial de l'ISTV Formation Continue est voté à l'unanimité.

5) La réforme LMD :

Monsieur Ourak présente un bilan des Primo entrants inscrits à l'ISTV (Cambrai, Maubeuge, Valenciennes) y compris les classes préparatoires depuis 2001 :

En 2001 : 411 inscrits

En 2002 : 410 inscrits

En 2003 : 427 inscrits

Les taux de réussite sont d'environ 65 % en Licence 1, 65 à 70 % en Licence 2, 70 % en Licence 3.

Monsieur Ourak rappelle qu'il faut respecter les délais d'inscription aux différents modules pour organiser les semestres. Tant que les étudiants n'ont pas choisi leurs modules, on ne peut organiser les enseignements. Il demande donc aux enseignants de motiver les étudiants à le faire rapidement.

Monsieur Ourak rappelle également que le logiciel CELCAT permet d'améliorer le fonctionnement. Il ajoute qu'avec la mise en place de la réforme ce sont surtout les enseignants, principalement les responsables pédagogiques, et les secrétaires pédagogiques qui en souffrent.

Monsieur Ourak demande à Madame Camus et à Messieurs Brouillard et Robache de nous faire part de leurs difficultés pour l'organisation des emplois du temps.

Madame Camus explique que plus les informations traînent à leur parvenir, plus les difficultés s'amplifient, on est parfois amené à différer les enseignements. Elle rappelle que l'outil informatique fonctionne bien mais cependant elle passe encore trop de temps à modifier les informations et à reporter les cours... Il faut être très rigoureux au niveau des enseignements de la licence 1 et 2.

Les sujets d'examens doivent être donnés à l'avance.

Monsieur Goichot soulève le problème d'une seule secrétaire responsable à la fois de la filière mathématiques et sciences physiques et se demande ce qu'ils peuvent bien faire lorsque cette secrétaire est en congés ou malade ?

Monsieur Ourak explique qu'avec 4 bâtiments différents, l'ISTV rencontre des difficultés administratives surtout pour l'organisation des modules communs.

Madame Follet ajoute que l'idéal serait un secrétariat spécifiquement réservé pour les examens.

Monsieur Delot s'interroge sur le déploiement du logiciel CELCAT dans les différents secrétariats.

Monsieur Ourak répond que cela ne devrait plus tarder.

Madame Camus insiste sur le fait qu'il faut intervenir rapidement auprès des étudiants pour l'inscription aux modules. Il est essentiel d'établir les groupes d'étudiants. Actuellement, seulement un quart des étudiants ont fait leurs choix.

Monsieur Robache ajoute, qu'au niveau des parcours eux-mêmes, les modules obligatoires ne doivent pas dépasser les crédits prévus. Si le logiciel CELCAT est rempli correctement, le calcul des heures complémentaires se fera automatiquement. Il rappelle que les étudiants peuvent également s'inscrire directement de chez eux.

6) Les nouvelles habilitations 2003/2004 :

Monsieur Ourak rappelle qu'il s'agit de formations dispensées à l'ISTV et que l'habilitation est accordée pour une année pendant la période contractuelle.

Madame Merviel informe que le Master Recherche « Sciences de l'information et de la Communication images et Sons » (SICIS) est co-habilité.

Monsieur Ourak rappelle que les nouvelles licences habilitées ont déjà été présentées au Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2003. La création de licences professionnelles permet de proposer un bac +3 aux BTS et DUT. Les nouvelles habilitations demandées concernent : les Licences Professionnelles « Gestion des Réseaux Images et Sons » (GERIS) et « Réseaux et Télécommunications ».

7) Les nominations des responsables :

Concernant la filière Audiovisuel, Monsieur Ourak estime qu'il est un peu gênant de proposer des responsables différents pour les parcours de la licence 3.

Monsieur Debernard fait remarquer que Monsieur Abed est surchargé et qu'il serait préférable de choisir un autre responsable pour la filière GEII.

Monsieur Goichot demande à ce que le nom de Sylvie Derviaux figure comme coordinatrice des enseignements de la filière Mathématiques.

Madame Blanchard aimerait faire apparaître les langues. Elle informe que Sylvie Petitjean est responsable des Licences 1, 2 et 3 et qu'elle-même est responsable des IUP et des Master 1 et 2.

Monsieur Ourak souligne que Patrizia Laudati est toujours nommée coordinatrice des relations Internationales de l'Institut.

Madame Merviel signale qu'il faudrait augmenter les ressources administratives car de plus en plus d'enseignants chercheurs doivent s'investir dans les charges administratives.

Monsieur Ourak explique que la mise en place de la réforme LMD a engendré des charges administratives de plus en plus importantes. Il demande aux responsables de bien vouloir établir un bilan sur la réforme LMD essentiellement sur les difficultés administratives et propose d'inviter le Président Pascal Level pour en discuter.

Les responsables sont votés à l'unanimité.

8) Les Présidents de jurys :

Monsieur Ourak présente les différents présidents de jurys. Quelques modifications sont à apporter :

- Monsieur Andonov est président de jury du DEUST IOSI
- Monsieur Alimehmeti est président de jury du Master 1 de Mathématiques
- Monsieur Nicaise est président de jury du Master 2 de Mathématiques Appliquées
- Monsieur El Kacimi est président de jury du Master 2 de Mathématiques Pures

Les présidents de jurys sont votés à l'unanimité.

9) Questions diverses :

Monsieur Gingali présente le site internet de l'ISTV.

Monsieur Ourak rappelle que la mise en place du site a débuté par le stage d'un étudiant du Master ICHM.

Madame Houssier informe les membres du Conseil que la Mairie de Valenciennes pourrait fournir à l'ISTV un petit livret dans lequel figure une liste d'entreprises du Valenciennois.

Cette liste permettrait d'ajouter de nouvelles adresses d'entreprises à contacter pour la Taxe d'Apprentissage.

Madame Blanchard propose une réévaluation des tarifs du TOEIC : 30 Euros pour l'ISTV et 50 Euros pour les extérieurs. Elle rappelle que le TOEIC en 2003 a concerné 500 étudiants.

Monsieur Lecomte explique que certains étudiants sont mécontents de devoir payer le TOEIC.

Madame Blanchard informe que le TOEIC n'est pas obligatoire pour les étudiants qui financent eux même le test. Dans le cas contraire, c'est l'Institut qui finance.

Les coûts du TOEIC sont votés à l'unanimité.

10) Les conseils de certificats :

Monsieur Ourak présente les règlements des cycles Licence et Master. Il rappelle que les Master recherche ne sont pas gérés par l'ISTV.

W Monsieur Debernard demande quelle procédure doit-on adopter lorsque l'étudiant est absent, que son absence est justifiée et que l'enseignant ne veut pas faire de rattrapage ?

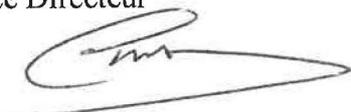
Madame Follet précise que la deuxième session est prévue pour cela.

Sous réserve de modifications, les Conseils de certificats sont votés à l'unanimité moins une abstention et un ne prend pas part au vote.

Monsieur Ourak remercie tous les participants du Conseil.

Clôture de la séance à 18 heures 30

Le Directeur


M. OURAK

Le Rapporteur de Séance


C. FOLLET